



DECLARATION FSU CAEN – 14 mars 2023

Nous sommes aujourd'hui à la veille d'une 7^e journée de grèves et de manifestations d'une ampleur inédite depuis des décennies, dans un cadre syndical unitaire solide, lui aussi inédit, contre un projet de réforme des retraites jugé injuste et inutile par plus de 70% de la population et 90% des salariés, agents publics et demandeurs d'emploi. Dans n'importe quelle démocratie vivante, ce projet aurait déjà été retiré. Dans n'importe quelle démocratie vivante, le gouvernement ne se repaîtrait pas de mensonges, de manipulations et de contre-vérités. Et ses chambres ne recourraient pas à des manœuvres dilatoires, calendrier restreint, vote bloqué, pour éviter le vrai débat. Dans n'importe quelle démocratie vivante, le Président de la République ne mépriserait pas l'intersyndicale et donc l'ensemble des salariés, agents publics, demandeurs d'emplois et retraités du pays. Dans n'importe quelle démocratie vivante, il entendrait la souffrance et aussi la colère de celles et ceux qui produisent les richesses de ce pays, qui l'ont tenu à bout de bras durant la crise sanitaire et qui aujourd'hui ne récoltent que déclin salarial, délabrement des services publics, peur de l'avenir et mépris total. Les personnels (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels administratifs et techniques) de l'Education Nationale et l'Enseignement supérieur et de la recherche sont touchés de plein fouet. Faut-il rappeler que bien peu de personnels pourront accéder à une retraite à taux plein, compte tenu de l'augmentation du nombre de trimestres requis ? Que de plus en plus de personnels s'arrêtent avant l'âge légal car la pénibilité des métiers de l'Education et de l'enseignement supérieur et de la recherche, si elle est niée, est pourtant réelle, a fortiori avec l'accumulation de réformes qui cassent les métiers, la communauté éducative, la communauté de la recherche et le service public ? Que les femmes, majoritaires dans la profession, en sont les grandes perdantes ?

Qu'enfin le déclin salarial condamne l'ensemble des personnels à des retraites de plus en plus réduites ? Le gouvernement se pose-t-il la question du recrutement des jeunes si les personnels doivent partir plus tard tant les pensions de retraites sont faibles ?

Cet entêtement est non seulement dangereux en termes démocratiques mais il est également un vrai gâchis social et économique. Gâchis qu'on retrouve dans les choix faits pour les Services Publics, et en particulier l'Education, l'enseignement supérieur et la recherche. Et pourtant, c'est bien l'Education, l'enseignement supérieur et la recherche qui fait la prospérité d'un pays. Au lieu de cela, la dégradation est sans fin au point que Libération a pu ce samedi titrer sur "L'effondrement de l'Education Nationale" et que les personnels de l'enseignement supérieur et la recherche éprouvent le besoin de signer une tribune dans Libération "L'enseignement supérieur et la recherche contre la réforme des retraites" tant leur situation est préoccupante. Accepteriez-vous de partir avec 49% de votre salaire en retraite alors que cela va être le cas des enseignants-chercheurs et chercheurs qui ont commencé tardivement leur carrière ? Doit-on les pénaliser avec une décote sous prétexte qu'ils et elles ont fait des études longues ! Cette décote est injuste et frappe tous les niveaux d'éducation. Effondrement des salaires qui relègue les enseignants français dans les derniers rangs des pays de l'OCDE. Et ce ne sont certainement pas les maigres avancées du "socle" et encore moins la perspective du "Pacte" - qui a fait l'unanimité contre lui au point de faire claquer la porte des "discussions" à toutes les organisations syndicales, tant l'éclatement total de la communauté éducative et du statut qu'il induit est dangereux pour tout le service public d'Education et donc pour les élèves. Effondrement de l'ambition pour la totalité des jeunes de ce pays: les inégalités se creusent réforme après réforme, crise après crise sans que les moyens nécessaires ne soient enfin consacrés à l'Education de toutes et tous de la maternelle à l'enseignement supérieur (BTS, université), quelle que soit leur origine sociale ou géographique. Au lieu de cela, pour la 6^e année consécutive, le gouvernement fait le choix de baisser les moyens alloués à l'Education à tous les niveaux d'éducation.

Dans le 1^{er} degré, cela marque un changement complet de paradigme. Si ces dernières années, le choix avait été fait de le préserver avec notamment des dédoublements en Education Prioritaire, l'idéologie comptable a repris strictement le dessus. L'académie compte en effet le 2^e plus grand nombre d'emplois supprimés dans les écoles au niveau national, avec une saignée de 150 emplois. Certes les prévisions démographiques sont à la baisse, mais celles des inégalités sociales et scolaires, elles, sont bien à la hausse. Des fermetures de classes et une augmentation des effectifs, y compris en Education Prioritaire sont à l'ordre du jour. Et que dire du remplacement qui connaît lui aussi de nombreuses lacunes ? Ou des Rased qui n'en finissent pas d'agoniser ? Les élèves des écoles de l'académie de Lille ne pourront donc espérer une amélioration de leurs conditions d'apprentissage et de réussite. Et les personnels tenteront jour après jour de résoudre la quadrature du cercle.

Dans le 2nd degré, Lille détient également la 2ème place en termes de suppressions avec 160 emplois d'enseignants supprimés, avec pourtant une prévision de baisse des effectifs de seulement 0,69 %, soit 971 depuis 6 ans . Les termes ne sont donc pas seulement comptables , ils sont surtout à géométrie variable , en fonction des académies et des choix idéologiques du gouvernement : renoncer à une Education émancipatrice pour toutes et tous , réduire encore et toujours l'offre de formation en collège et en lycée, augmenter encore les effectifs par classe y compris et surtout en Education Prioritaire, dont 1 élève sur 3 relève dans le Nord/Pas-de-Calais, lamener la voie professionnelle par des expérimentations de réduction des horaires d'enseignement généraux et professionnels en attendant les destructions massives prévisibles avec la réforme Grandjean, favoriser l'apprentissage et le tri précoce, dès la 5ème, « assumer » le manque de remplacements...et bloquer enfin les poursuites d'études. Apprentissage d'ailleurs pour lequel Carole Grandjean oublie de rappeler que les taux de décrochages et de ruptures de contrats sont, en bac professionnel et en CAP, largement supérieurs à ceux de la voie scolaire. Sans parler du taux de poursuites d'études qui est 5 fois plus faible en apprentissage par rapport aux élèves issues de la formation scolaire.

A cela ne s'ajoute aucune création d'emplois de CPE alors que les vies scolaires explosent .Aucune création d'emplois de psyEN non plus , ni de personnels infirmiers ou sociaux alors que les besoins sont criants : explosion du mal être chez les élèves , explosion de la pauvreté , multiplication des missions , les collègues en épuisement professionnel non remplacé.e.s, les temps partiels non compensés...Pour les personnels administratifs enfin, le ministère s'acharne sur une académie saignée depuis plusieurs années. Ce sont 6 emplois dans les services qui sont rayés et qui s'ajoutent aux 162 suppressions depuis 2013 (et 5 suppressions dans les services de la Région Académique). Dans les universités la situation est tout autant catastrophique (gel des postes, précarisation des métiers, absence de construction de locaux face à l'augmentation de la population étudiante, etc) en plus d'une mise en concurrence entre les collègues par la généralisation de primes individuelles, comme-ci des personnels ne feraient pas correctement leur travail. Et une atteinte à la liberté académique en imposant l'approche par compétences et l'hybridation des formations.

Quant à l'orientation ,nous souhaitons souligner plusieurs points dès à présent. Tout d'abord, l'augmentation de la participation des familles aux téléservices est largement à relativiser: dans les établissements les plus défavorisés , ce sont les personnels qui accompagnent les familles et saisissent , vérifient régulièrement les voeux, corrigent les erreurs ... ce sans moyens dédiés. Le tout numérique éloigne de plus en plus les publics les plus fragiles de l'école . Concernant l'apprentissage , nous demandons qu'il ne figure pas comme catégorie dans Affelnet car un élève n'est pas affecté en "apprentissage" , cela crée chaque année des confusions pour les familles .Par ailleurs , tous les CFA ne sont pas répertoriés et tous les CFA ne recontactent pas les élèves qui ont saisi un tel voeu. Les risques de décrochage sont ainsi démultipliés. Enfin, sur le fonctionnement de Parcoursup, il serait souhaitable qu'il s'arrête fin août et que Téosup débute début septembre: cela permettrait à plus d'élèves de repostuler sur les places vacantes nombreuses chaque année.

En ce qui concerne le budget des lycées,, nous tenons au préalable à revenir sur l'annulation du CAEN d'octobre qui n'a donc pas permis un avis de l'Instance sur les subventions de fonctionnement aux EPLE et la réduit donc à une coquille quasiment vide.Là encore mépris et déni démocratique sont privilégiés. En 2023, les budgets des lycées ont augmenté mais ils sont très insuffisants au regard des factures en énergie. La région a expliqué que seulement 60% de la hausse prévisible des charges dues au gaz et à l'électricité sont pris en compte dans les dotations des lycées et des EREA. Ces dotations ont incité certains établissements à faire des choix inacceptables pour la FSU : baisser des dépenses pédagogiques ou de restauration/internat pour compenser les factures énergétiques. La situation extraordinaire ne dédouane pas la région et l'Etat de leurs responsabilités et la qualité du bâti constitue une part importante de l'équation énergétique. Les investissements de la région pour les lycées publics et les EREA n'ont pas été à la hauteur des besoins. Il faut dire qu'il vaut mieux être de l'enseignement privé que du public pour bénéficier des largesses régionales. Ainsi les 10 millions d'euros pour la réfection des lycées généraux privés alors qu'il n'y a aucune obligation dans la loi, sans oublier la réfection de lycées privés de l'enseignement technologique ou professionnel ou le subventionnement de centres de formations professionnelles privés, sans limite dans la loi.

En ce qui concerne la carte des formations professionnelles :

Après la loi de 2018 sur la libéralisation de l'apprentissage, la réforme de la voie professionnelle suit la même logique idéologique. Elle mettra en difficulté des jeunes fragiles scolairement et socialement et oblitérera leur poursuite d'études dans le supérieur. Elle incite à livrer aux entreprises davantage de jeunes travailleurs, le plus tôt possible. Actuellement, les besoins importants des entreprises et le financement exagéré de l'État pour l'apprentissage, a permis le développement de cette formation et des Centres de Formation par Apprentissage, surtout dans le secteur privé, qui peuvent par là récupérer une nouvelle manne financière. Pendant ce temps, les formations professionnelles sous statut scolaire sont en souffrance et certaines formations en BTS sont en grand danger de disparition, avec une politique des quotas à revoir. La création du BUT en 3 ans en lieu et place du DUT en 2 ans, réduit également des possibilités de poursuite d'études des STS en licence 3. Dans ce contexte, la carte des formations professionnelles sous statut scolaire est soumise au carcan des moyens limités de l'Education nationale et de la Région pour le fonctionnement des lycées quand l'apprentissage est offert au secteur privé sans contrainte et sans aucun droit de regard de la Région et de l'Etat. Cette distorsion d'égalité de traitement ne choque pas les gouvernants quand elle est au profit d'entreprises privées. De nombreux LP quant à eux demandent l'ouverture de sections et se heurtent très souvent à un refus malgré un dossier solide, laissant des centaines de jeunes sur le bord de la route. La FSU a une autre vision du Service public d'Education au service de tous les usagers. Dans ces conditions, la FSU votera contre la carte des formations professionnelles proposées.

Enfin, afin de renouer le dialogue suite à l'installation de ce CAEN, nous demandons la tenue de la commission de l'enseignement supérieur du CAEN. sa tenue permettrait aux organisations syndicales de porter la voix des personnels entre autres sur la structuration de l'ESR dans les Hauts de France, la plateforme Mon Master et le droit à la poursuite d'étude en master, le bilan de la réforme des IUT et de la formation des enseignants, ainsi que l'état d'avancement du CPER 2021-2027.

* Jean-François Marie, Université Paul Valéry Montpellier 3